

[Traduction]

## L'EXTRADITION

LE TRAITÉ SIGNÉ PAR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—ON  
DEMANDE UNE MISE À JOUR

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Monsieur le Président, le traité d'extradition signé par le Canada et les États-Unis en 1971 est gravement désuet. On y a dressé, par exemple, la liste de certaines infractions qui rendent passible d'extradition la personne qui les commet; et si cette personne commet une infraction qui ne figure pas sur cette liste, elle échappe à l'extradition. Or on n'a pas prévu sur cette liste des infractions comme les délits informatiques, certains crimes liés aux drogues, ou encore les rapt d'enfants commis par l'un des parents. Je recommande au gouvernement de supprimer cette liste et de la remplacer par une expression comme «tout acte criminel» ou «toute conduite criminelle».

L'actuel traité comprend l'article 6 qui peut empêcher le gouvernement du Canada de renvoyer aux États-Unis l'auteur de meurtre à répétition, car ce pays prévoit la peine de mort pour les assassins, mais pas le Canada. Je recommande vivement la suppression de cet article.

Le Canada ne devrait pas s'immiscer dans le système de justice pénale d'un autre pays. Mais surtout, le Canada ne devrait pas devenir un asile pour les meurtriers ressortissants d'autres pays.

Or cet article constitue en quelque sorte une invitation aux auteurs de meurtre à répétition et aux personnes recherchées par la justice à se réfugier au Canada. Nous n'avons vraiment pas besoin d'importer des assassins. Débarassons-nous de Ng!

\* \* \*

## LE PIÉGEAGE DES ANIMAUX À FOURRURE

HOMMAGE AUX EFFORTS DES MINISTRES À PROPOS DE  
L'ÉTIQUETAGE

**M. John A. MacDougall (Timiskaming):** Monsieur le Président, je voudrais souhaiter au premier ministre (M. Mulroney) un bon retour parmi nous, au terme d'un sommet économique très réussi à Toronto. Les résultats que notre chef a obtenus en faveur d'une solution du problème des subventions agricoles et de celui de l'endettement du tiers monde sont certes de grandes réalisations.

Je voudrais en outre rendre hommage au premier ministre, ainsi qu'au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et au ministre des Affaires indiennes et du

## Article 21 du Règlement

Nord canadien (M. McKnight), qui, grâce à d'importants efforts, à beaucoup de persévérance et à un talent manifeste de négociateurs, ont réussi à convaincre le gouvernement britannique de renoncer à l'étiquetage des fourrures. Des centaines de milliers de trappeurs et de négociants en fourrure canadiens sont reconnaissants au premier ministre de son intervention personnelle dans ce dossier.

Comme l'a dit hier M<sup>me</sup> Thatcher, la détermination de notre premier ministre est un énorme atout pour les Canadiens. Il a gagné l'admiration de nos alliés et le respect du monde.

Encore une fois, merci, monsieur le premier ministre, pour vos efforts en faveur de l'industrie de la fourrure.

\* \* \*

## LES CATASTROPHES

LE 3<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ÉCRASEMENT D'UN APPAREIL D'AIR  
INDIA

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, il y a trois ans aujourd'hui, le vol 182 d'Air India s'est écrasé au large de l'Irlande, entraînant ses 329 passagers dans la mort. Ce fut le pire de tous les actes de terrorisme dans l'histoire de l'aviation. Sur ces 329 passagers, 280 étaient canadiens. Parmi ces Canadiens, se trouvait Mukul Paliwal d'Ottawa, âgé de 16 ans, fils du phytovirologue de réputation internationale, M. Yogesh Paliwal.

Tôt ce matin, le jour du troisième anniversaire de la mort de son fils, M. Paliwal, employé du Centre de recherches phyto-techniques, est mort d'une crise cardiaque à 46 ans.

Au cours des trois dernières années, M. Paliwal s'intéressait beaucoup aux familles des victimes de la tragédie. Un peu plus tard dans la journée, une manifestation pacifique aura lieu sur la colline du Parlement pour demander au gouvernement de tenir une enquête publique.

Trois ans ont passé depuis que l'appareil assurant le vol 182 a explosé dans les airs. Il n'y a pas eu d'arrestation. Personne n'a été cité en justice et des questions très importantes restent sans réponse. On a même prétendu que le gouvernement avait été prévenu et que d'importantes preuves recueillies par espionnage électronique avaient été détruites. La police aurait mal fait son travail et il y aurait eu ingérence politique.

Le gouvernement se doit de charger immédiatement une commission d'enquête royale d'élucider cette affaire, sans quoi justice ne sera pas rendue.